



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023  
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de janvier à vingt-heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

**Etaient présents :**

BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, Mme GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas

**Absents excusés :** WEISS Romy

**Absents :**

En exercice	13
Présents	12
Pouvoirs	0
Votants	12

**Quorum :** 7

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GRAS Nathalie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Date de convocation :** 17/01/2023

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV de la séance précédente,
- FUN CAR CLUB PIERROIS,
- Devis Bresse CPL,
- Avenant technique marché public place de la mairie,
- Cantine,
- Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2023,
- Suppression point d'apport volontaire,
- Communications et questions diverses.

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 décembre 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 20/12/2022**

**Vote** : 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

DEMANDE DE COURSE NOCTURNE PAR LE FUN CAR CLUB PIERROIS

Mme le Maire informe le conseil municipal que le FUN CAR CLUB PIERROIS souhaite organiser en plus de sa course annuelle, une course nocturne qui se déroulera le 08/07/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est d'accord sur le principe d'organiser une course de FUN CAR en nocturne à conditions d'avoir l'accord des riverains proches du site.

**Vote** : 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

DEVIS BRESSE CPL

Ce point est ajourné faute d'absence de plusieurs devis.

AVENANT TECHNIQUE N°1 MARCHE PUBLIC – BONNEFOY LOT 2 VRD, ESPACES VERTS

Par marché numéro n° 202200000001, l'entreprise SAS JC BONNEFOY s'est vu attribuer le lot n°2 VRD Espaces Verts pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie.

Le montant des travaux indiqué dans la notification s'élève à 217 922.10€ HT.

Suite à des prestations en moins et des travaux complémentaires, un avenant est nécessaire.

Le montant de l'avenant technique n°1 s'élève à la somme de **-3732.60€** HT.

Le nouveau montant du marché public est donc de : **214 811.60€** HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'avenant technique du lot 2 VRD Espaces Verts de l'entreprise SAS JC BONNEFOY, d'un montant de **-3732.60€** HT  
**CHARGE** Mme le Maire de signer l'avenant.

**Vote** : 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

SUBVENTION ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE DU RPI LA CHAUX LA  
CHAPELLE ST BONNET

Le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association cantine scolaire du RPI LA CHAUX LA CHAPELLE ST BONNET de 315€ afin de clôturer leur compte, suite à des frais non prévus.

**Vote** : 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

AUTORISATION ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2023

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales : *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023 et ce dans la limite du montant suivant :

Chapitre	BP 2022	Montant maximum autorisé 25%
<b>20 : immobilisation incorporelles</b>	15 000€	3 750€
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	122 765€	30 691€
<b>23 : immobilisations en cours</b>	429 315€	107 328€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2023 sur le BP de la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus :

**Vote** : 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

MODIFICATION DELIBERATION 2022-67 DM 3

Suite à une erreur technique, il convient de prendre la délibération suivante :

## Procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2023

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 000,0€	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>11 000,0€</b>	
D 023 : Virement section investissement		11 000,0€
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>11 000,0€</b>
D 2313 : Immos en construction		11 000,0€
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>11 000,0€</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		11 000,0€
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>11 000,0€</b>

**Vote :** 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

### SUPPRESSION DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE SITUÉE RTE DE PIERRE DANS LE VIRAGE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que trop souvent, le point d'apport volontaire situé rte de Pierre dans le virage vers l'entreprise JOLY en allant à Pierre de Bresse est trop souvent victime d'incivilité, en raison de sa trop grande visibilité à proximité d'une route à fort passage.

Le Siced Bresse Nord, propose au conseil municipal de supprimer cet emplacement et d'augmenter le nombre de colonne sur le point d'apport volontaire situé vers le cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimé le point d'apport volontaire situé route de Pierre dans le virage vers l'entreprise JOLY.

**DEMANDE** au SICED d'augmenter le nombre de colonne sur le point d'apport volontaire situé vers le cimetière

**CHARGE** Mme le Maire de de toutes les démarches nécessaires

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Vote :** 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le 21 décembre 2022, la plateforme de retournement à l'impasse d'Alloise a été effectuée, Pendant la semaine du 15 janvier les agents communaux et l'entreprise IPP ont rénové l'appartement n° 3 situé 44 rte de Pierre.

Le 12 janvier, M DUGUOIS est venu et un point sur la traction animal a été faite, des devis pour la prestation de fauchage ont été demandés et sont à l'études.

Mme TUPINIER Adeline prend la parole pour dire qu'une aire de jeux sur la commune serait nécessaire.

Une partie de la rue du Lomeau est dangereuse à la circulation, il convient de réparer l'endroit présentant un risque réel d'accident.

Prochaine réunion de conseil prévue le 23/02/2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

Le Maire,

GAROT Marie-Françoise



La secrétaire de séance,

GRAS Nathalie

